



Temps partiel modifications sans accord du salarié

Par **napona2359470**, le **15/02/2013** à **17:52**

Bonjour,
Employé à la poste à temps partiel 80%, je voudrais savoir si mon employeur a le droit de déplacer mes semaines de jours non travaillés à sa guise, sans mon accord ?
S'il a le droit de transformer une semaine de jours non travaillés en CA, lorsque cette semaine suis des CA ?
Quand des RTT tombent pendant une période non travaillée, cette période non travaillée est-elle récupérable ? (ex: Semaine de TP du 21/02/2013 au 26/02/2013 et RTT du 21/02/2013 au 23/02/2013, sur le tableau de service il est inscrit : RTT du 21/02/2013 au 23/02/2013 puis TP du 24/02/2013 au 26/02/2013).
Peut-il me refuser ma demande de congés sous prétexte que j'ai une semaine de TP qui précède mes CA ?
Je vous remercie d'avance pour vos réponses.